



Déclaration liminaire de la FSU de la Corrèze

Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

de la Corrèze du 25 janvier 2024

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la Formation Spécialisée,

En cette nouvelle année, à l'heure de formuler des vœux, la FSU Corrèze émet le souhait que l'École soit véritablement une priorité nationale. La nomination d'Amélie Oudéa-Castéra à la tête d'un super ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des jeux olympiques et paralympiques ne peut, à ce titre, que nous interroger. Peut-on être ministre de l'Éducation nationale à temps partiel ? La priorité accordée à l'École doit se traduire par des faits et ne pas se cantonner à une simple communication ministérielle.

En la matière, le premier jour de la prise de fonction de la nouvelle ministre a été catastrophique. Les propos tenus sont inacceptables. Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017, les personnels se sentent méprisés. Ils sont aujourd'hui désignés à la vindicte populaire.

Nous partageons cependant, avec notre nouvelle ministre, le constat d'un manque d'effectifs au sein du Ministère de l'Éducation nationale qui ne se limite pas aux seuls enseignant·es. Depuis 2007, et la présidence Sarkozy, les baisses d'effectifs ont été constantes dans toutes les catégories. Alors que la FSU avait obtenu une modeste embellie avec des créations de postes entre 2012 et 2017. Sous la présidence Macron, ce sont les coupes sombres qui prévalent. Malheureusement, ce ne sont pas les annonces du président de la République lors de sa conférence de presse qui sont de nature à rassurer la profession. Le président et le gouvernement s'enferment dans des choix délétères pour l'École. L'absence de véritable revalorisation salariale sans contrepartie, la rationalisation, la contractualisation,... rompent toujours un peu plus avec l'ambition d'un service public de qualité au service de la réussite de toutes et tous et malmènent aussi bien les élèves que les équipes.

Car c'est bien de la souffrance des personnels des écoles, des collèges et des lycées généraux, technologiques et professionnels dont il s'agit ici. La rentrée 2023 s'est placée, dans la continuité des précédentes, sous le signe de la dégradation des conditions de travail.

La FSU-SNUIPP a déposé des alertes sociales partout en France et mis le Ministère face à ses responsabilités. Le titre est explicite : alerte École ! Absence de moyens pour l'inclusion, pressions hiérarchiques, effectifs dans les classes, injonctions pédagogiques, absence de remplacement...

Dans le secondaire, le lycée général et technologique continue de subir les affres d'une réforme expresse mise en place sans concertation des personnels. C'est aujourd'hui au tour du lycée professionnel de se voir imposer une réforme unanimement désavouée qui envoie un signal clair de son démantèlement à venir. Cette réforme brise l'équilibre entre formation générale et formation professionnelle. Elle redistribue les personnels sur des missions qu'ils et elles ne maîtrisent pas...Elle est en elle-même une maltraitance.

Demain, c'est le collège unique qui verra sa structure modifiée. Après une consultation menée au pas de charge et de manière orientée, le ministre Attal a déroulé un ensemble de mesures censées redresser les résultats des élèves en constituant un «

choc des savoirs». Mais c'est bien un torpillage du collège unique auquel nous allons assister, dégradant un peu plus les conditions de travail des personnels : emplois du temps contraints, groupes de niveaux, explosion du groupe classe, évaluations standardisées, liberté pédagogique progressivement effacée. Le « choc des savoirs » sera violent et injuste pour les élèves, surtout les plus fragiles ; il sera brutal et autoritaire pour les personnels.

Les effets des réformes cumulées se font sentir au quotidien dans les établissements et la charge de travail qu'elles induisent n'est pas sans conséquence sur la santé des personnels. Ce qui pèse sur l'ensemble des catégories, c'est la densification du travail, avec des missions qui s'ajoutent ou qui deviennent plus complexes mais c'est également une professionnalité enseignante sévèrement attaquée. Ces mesures, qui ont pour point commun de ne rien coûter, annoncent aux personnels une négation de leur expertise professionnelle, un contrôle accru et une normalisation de leurs pratiques. Cette logique de caporalisation de nos métiers est en tout point incompatible avec le statut de cadres A de la Fonction publique des professeur.es et abolit la possibilité même d'un enseignement émancipateur.

Tout ceci concourt à la déconsidération d'une profession toute entière, à qui on ne fait plus confiance dans sa capacité critique et professionnelle. Cette décrédibilisation ouvre la porte aux immixtions, pressions et autres menaces des familles comme en témoignent nombre de fiches SST reçues de la part de nos collègues. L'action des équipes éducatives est scrutée, analysée, critiquée par les usagers qui se permettent, qui d'admonester via les messageries électroniques ou logiciels de vie scolaire, qui de condamner sur les réseaux sociaux, qui de menacer physiquement. A l'heure où notre ministère se donne pour priorité affichée de lutter contre le harcèlement scolaire, sans s'en donner les moyens (car ce ne sont pas des questionnaires et des heures banalisées mal préparées qui permettront d'endiguer ce fléau), il est lui-même dans l'incapacité de protéger ses personnels. Le recrutement d'équipes pluriprofessionnelles (CPE, AED, médecins scolaires, infirmier.es, assistant.es sociaux.ales, ou encore psychologues de l'Éducation nationale) est nécessaire à double titre, aussi bien pour la santé et la sécurité des élèves que pour le bien-être des agent-es.

Mettre en place une réelle inclusion est également un facteur constaté de risques psychosociaux dans les registres santé et sécurité au travail. La gestion des élèves à besoins particuliers conduit les enseignant-es et A.E.S.H à un point de rupture. Il est urgent de prendre en compte leurs alertes. Si la loi de 2005 a permis une amélioration de la prise en compte des élèves en situation de handicap et si l'ambition que porte ce texte est louable dans ses valeurs, elle n'a pas été accompagnée des moyens nécessaires à une école véritablement inclusive : allègement des effectifs, moyens humains supplémentaires, abandon des PIAL, reconstitution des RASED, places en établissements spécialisés, véritable statut pour les AESH, formation de tous les enseignant-es dès la formation initiale, accompagnement des équipes... Rien de cela n'est effectif, laissant les personnels démunis, exposés trop souvent à la violence d'élèves en souffrance. La mise en œuvre de l'Acte 2 de l'école inclusive avec notamment la création du statut d'emploi d'ARE et la transformation des PIAL en PAS ne va qu'aggraver la situation, "rationalisant" toujours un peu plus les moyens. La FSU réaffirme ici ses exigences d'un système éducatif plus inclusif.

Ne cherchons pas plus loin les causes de la souffrance généralisée de nos professions, que notre instance a en charge de résoudre. Améliorer les conditions de travail de chacune et chacun, voici ce à quoi notre institution doit tendre pour enrayer

l'absence d'attractivité de nos métiers, comme l'explosion des démissions et ruptures conventionnelles.

Sur un plan local, la FSU Corrèze ne doute pas de votre volonté, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'agir en ce sens afin d'impulser une réelle dynamique à cette Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail qui a été trop longtemps délaissée dans notre département. Croyez bien que nous sommes prêts à œuvrer avec vous au bien être de nos collègues qui doivent reprendre confiance en notre institution. Dans l'attente, nous serons en grève le 1er février.